



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 54856

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés financières et sur les revendications exprimées par les orthoptistes de notre pays. Le rôle social de ces auxiliaires médicaux est fondamental en tant qu'ils participent, par la place qu'ils occupent dans la chaîne thérapeutique, à la lutte contre l'exclusion et contribuent à déterminer l'avenir de notre système de santé. Aussi, il semblerait que cette profession qui prend en charge un grand nombre d'handicapés visuels ou de personnes atteintes de dégénérescence maculaire liée à l'âge aient subi une baisse autoritaire de ses honoraires, alors même que l'équilibre des comptes de la sécurité sociale exige la stabilité du nombre d'actes effectués. La rémunération des soins prodigués ne correspond plus à son importance qualitative. Ces professionnels sont attentifs à la position que prendra son ministère et la remercie de lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre, dans le sens d'une meilleure reconnaissance de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54856

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6834